

## **Atelier 10**

### **Quels sont les modes de financement à disposition ?**

Louis-Jacques URVOAS, Directeur du projet certificats d'économie d'énergie, EDF

Un projet d'amélioration de l'efficacité énergétique est par nature un projet d'investissement, c'est à dire reposant sur le consentement d'engager des dépenses maintenant pour en récupérer des bénéfices futurs sous la forme de réduction de la facture énergétique.

Le principal problème à résoudre est bien, s'agissant des investissements d'amélioration de la performance thermique d'un bâtiment, de financer aujourd'hui les installations permettant une minimisation des coûts énergétiques tout au long de la vie du bâtiment.

La loi de programmation énergétique de l'été 2005, inscrite dans la problématique globale du changement climatique et des tensions croissantes sur la disponibilité des ressources énergétiques d'origine fossile, fixe un cap volontariste en matière de maîtrise de la demande d'énergie. Elle mobilise les acteurs du monde énergétique, notamment les fournisseurs d'énergie (en les conduisant à enrichir leurs offres par des services d'efficacité énergétique) et les collectivités territoriales, autour de la MDE et de la promotion des énergies renouvelables.

La création du dispositif des certificats d'économies d'énergie instrumentalise cette orientation ; le dispositif conduit à une valorisation des économies d'énergie, et son caractère cessible permet d'orienter la recherche d'économies d'énergie vers les gisements les plus accessibles économiquement.

Ainsi, les certificats constituent un levier supplémentaire pour l'investissement, en valorisant par avance (c'est l'intérêt de la notion de cumac) les économies d'énergie réalisées tout au long de la durée de vie des équipements.

Mais ne nous y trompons pas : malgré ce levier supplémentaire, le vrai moteur économique de la MDE est toujours constitué par les coûts énergétiques évités. La hausse récente des prix de l'énergie nous le confirme, et il importe d'avoir cette réalité en tête si l'on veut construire des postures et des dispositifs durables.

C'est dans la compréhension de cette réalité économique (qui consiste au fond à ne pas confondre le certificat et l'économie d'énergie, le premier n'étant qu'une valorisation normative de la seconde) que réside, nous semble-t-il, la principale condition de réussite de la politique nationale en matière de maîtrise de la demande d'énergie. Ce système ne vivra de façon dynamique que si il respecte quelques fondamentaux économiques, c'est à dire qu'il permette :

- > aux clients de bénéficier de baisses réelles de leur facture énergétique, à service rendu égal ;
- > aux fournisseurs d'énergie de transformer, au moins partiellement, la diminution de leurs ventes d'énergie par de la valeur apportée à leurs clients sous la forme de services ;
- > à la société de bénéficier, d'une part, d'une baisse réelle des externalités liées aux activités énergétiques et d'autre part d'un regain d'activité économique créé par le développement des travaux d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables décentralisées.

A EDF, nous préparons donc des offres d'ingénierie financière qui iront dans ce sens, et viseront à accompagner nos offres d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables par des solutions de financement adaptées aux besoins et aux situations de nos clients.

L'éventail des solutions envisageables part de dispositifs de financement classiques par des prêts, où l'investissement reste porté par le client, jusqu'à des solutions de type tiers investisseur ou ESCO's, dont l'économie intègre par construction les problématiques d'investissements et de gains à l'utilisation. Nous nous penchons également sur les possibilités offertes par les partenariats public/privé (PPP), notamment en accompagnement des projets de MDE des collectivités territoriales.

Les débats des assises seront un moyen privilégié d'approfondir ces pistes et de les confronter aux attentes et aux visions des participants.

---

Louis-Jacques URVOAS, EDF

[louis-jacques.urvoas@edf.fr](mailto:louis-jacques.urvoas@edf.fr)